



Rambarde de balcon défectueuse

Par **manuvick**, le **15/07/2013** à **11:32**

La rambarde du balcon de l'appartement de mon fils situé au 8ème étage menace de tomber . Les poteaux métalliques qui la soutiennent sont encastrés dans le solen béton du balcon et sont rouillés au niveau du sol et la rambarde bouge de manière très inquiétante. Le syndic se fait tirer l'oreille pour y remédier. A qui imcombe les travaux?

Par **Pierre DG**, le **15/07/2013** à **14:59**

Bonjour, votre fils est-il propriétaire de cet appartement ou bien seulement locataire ?

Par **HOODIA**, le **18/07/2013** à **08:22**

Le syndic est dans l'obligation de se bouger !
Une LR/AR pour lui faire comprendre qu'il serait responsable en cas d'accident!

Par **Jibi7**, le **18/07/2013** à **08:33**

vu la mise en danger manifeste, notamment en cas de présence d'enfants dans l'appartement, je ne me contenterai pas du syndic mais barricaderai visiblement avec des rubans rouges et jaunes...visibles de loin et déposerai la photo et les photos des barreaux rouillés au syndic à l'assurance de l'immeuble et joint a une main courante... il y a eu trop d'accidents d'ascenseurs etc liés aux vacances et negligences des responsables de l'entretien..